

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.12.2019

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal s'est réuni le dix sept décembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 7
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2019

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, PÉRINET, SAUTEREAU, GUINOT
MM. CINIÉ, DUMAS, PÉRINET

Absences : Mme MICHEL, MM. CROISARD, DÉPEINT

Secrétaire de séance : mme SAUTEREAU

Le quorum étant atteint (10 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Révision des tarifs et conditions de location de la Salle Polyvalente

M. le Maire précise au Conseil que les tarifs n'ont pas été ré-actualisés depuis Avril 2014, soit plus de 5 ans et propose de les augmenter d'une partie du coût de la vie, soit +5% (ce qui correspond à une moyenne de 0,8%/an et qui conserve notre salle à un tarif très compétitif par rapport aux communes voisines), et de réduire le prix du chauffage à un tarif plus proche du coût réel, c'est-à-dire 15€/jour.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer les tarifs de location de la Salle Polyvalente de la manière suivante à compter des réservations prises à partir du 1^{er} janvier 2020, les locations des 3 prochains mois déjà réservées conservent le tarif de 2014 :

LOCATION DE LA SALLE		Grande salle (200 pers. max) + cuisine	Petite Salle (30 pers max)
	Comité d'Animation de Suaux	<input type="checkbox"/> gratuit (___/4. pour l'année) incluant chauffage <input type="checkbox"/> 75 € par loc. supplémentaire	<input type="checkbox"/> sans cuisine : gratuit <input type="checkbox"/> avec cuisine : 50 €
	Autre association communale ou assimilée	<input type="checkbox"/> gratuit (___/1. pour l'année) incluant chauffage <input type="checkbox"/> 75 € par loc. supplémentaire	
	Habitant de la commune	<input type="checkbox"/> 110 €/jour <input type="checkbox"/> 170 € pour 2 jours ou week-end	<input type="checkbox"/> sans cuisine : 50 €/jour <input type="checkbox"/> avec cuisine : 70 €/jour
	Particulier ou association Hors-commune	<input type="checkbox"/> 170 €/jour <input type="checkbox"/> 225 € pour 2 jours ou week-end	<input type="checkbox"/> sans cuisine : 70 €/jour <input type="checkbox"/> avec cuisine : 110 €/jour

Arrhes de 40 € à la réservation. Attestation d'Assurance RC et caution de 400 € demandés à la remise des clés.

Cas particuliers : vaisselle pas comprise dans prix de location sauf locations gratuites ; 1 couvert correspond à 1 couteau/fourchette/petite et grande cuillère, 2 ou 3 verres à eau ou vin, 1 ou 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 coupe de champagne et 1 tasse à café ; la location d'au moins 10 couverts donnent droit à l'ensemble des ustensiles/plats ; le nombre de jours de location s'entendent entre états des lieux ; pas d'états des lieux possible samedi ni dimanche (vendredi matin au lundi matin = 2 jours : forfait week-end).

LOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	Désignation	Quantité	Tarif (unitaire)	Montant
	Vaisselle (couverts, verres et assiettes...)	(200 max)	0,50 €/personne	
	Chauffage (obligatoire si T° de nuit < 5 °C)	___ jour(s)	15 €/jour	
	Bancs (inclus si location de salle)	(14 max)	0,50 €/banc	
	Tables avec tréteaux (inclus si location de salle)	(14 max)	2 €/table + tréteaux	
	Chaises (inclus si location de salle)	(160 max)	0,30 €/chaise	

3° - Bilan intermédiaire du budget participatif 2019 et lancement budget participatif 2020

M. le Maire rappelle le bilan intermédiaire du budget participatif 2019 lancé début 2019 :

N°	Projet	Coût estimé (avril 2019)	Etat actuel (01/12/2019)	Budget consommé (01/12/2019)	Budget restant (01/12/2019)
1	Miroirs routiers au pont de la Gasse Installation de miroirs au pont de la Gasse pour limiter le risque de collisions de véhicules	600 €	Étude en cours ADA/DDT		600 €
2	Pièges sélectif pour frelons asiatiques Pièges à frelons asiatiques à acheter et installer sur les 18 panneaux d'affichages de la Commune et en distribuer aux habitants le souhaitant avec la recette du mélange à utiliser	800 €	30 pièges achetés dont 21 installés	600 €	0 €
3	Création de haies et petits vergers publics Création de haies le long des voies communales et plantation de petits vergers publics	3.000 € à 6.000 €	En cours		4.000 €
4	Reboisement de parcelles communales Reboisement de parcelles communales non cultivables	4.000 € à 8.000 €	Identification de parcelles non cultivables		4.400 €
5	Boîte à livres Installation d'une boîte à livres sur la place de l'église	400 €	En cours		400 €
TOTAL				600 €	9.400 €

Après l'expérimentation réussie de 2019 (294 votes enregistrés en mai 2019), M. le Maire propose au Conseil de reconduire en 2020 un nouveau budget participatif annuel portant encore sur environ 3% de notre budget communal, soit **10.000 €**.

Il rappelle qu'à la différence des visites de villages bisannuelles qui nous permettent de recueillir les besoins et idées des habitants sur des sujets d'intérêt essentiellement particuliers, le budget participatif est annuel et porte sur des propositions d'intérêt général pour tout un village ou toute la commune.

Les projets et votes pourront être déposés / réalisés en mairie ou par internet par un simple mail adressé au Maire (mairie@suaux.fr) ou en déposant une version papier au secrétariat. Pour celles et ceux disposant d'internet, il est conseillé de vous inscrire à la newsletter de notre site internet www.suaux.fr pour avoir des informations sur le déroulement des étapes (étapes affichées en mairie).

Le budget participatif se déroulera en 6 étapes successives :

- ✚ **Étape 1 (du 1^{er} janvier au 15 mars) :** Les habitants (locataires, propriétaires, âge minimum 15 ans) émettent directement des propositions de projets, d'intérêt général, sur leur village ou sur la commune (par exemple mise en place d'un équipement ou mobilier urbain, de signalisations, de rénovations d'équipements ou de voies communales, l'ajout/déplacement d'un point lumineux d'éclairage public de confort, pose de miroir de visibilité de circulation ou de ralentisseurs...)
- ✚ **Étape 2 (mars) :** Une étude d'opportunité est menée (par le(s) porteur(s) du projet ou par un élu) afin de vérifier que le projet fasse l'unanimité, bénéficie à tous les citoyens (et non à une partie au détriment d'une autre) et contribue bien à la cohésion sociale.
- ✚ **Étape 3 (avril, mai) :** Le conseil municipal valide puis évalue la faisabilité / légalité et estime (ou fait estimer pas des devis) le coût des différents projets proposés.
- ✚ **Étape 4 (juin, juillet) :** Les habitants sont invités à choisir et prioriser les projets qu'ils souhaitent voir réalisés. Les budgets non-utilisés une année pourront être reportés sur l'année suivante.
- ✚ **Étape 5 (septembre à novembre) :** les projets retenus sont réalisés par la commune.
- ✚ **Étape 6 (décembre) :** un bilan des projets réalisés (avec les éventuels dysfonctionnements), est établi puis le montant et les objectifs du budget participatif de l'année suivante sont déterminés.

Après délibérations, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de lancer ce nouveau budget participatif pour 2020 avec les modalités précisées ci-dessus et propose au prochain conseil municipal qui sera élu en mars, d'inscrire ce budget participatif au budget primitif général 2020.

4° - Décisions Budgétaires Modificatives

M. le Maire demande au Conseil d'annuler, pour des erreurs techniques, la délibération N° 2019-10-22/7 prise le 22/10/2019 et de procéder aux 5 décisions budgétaires modificatives suivantes :

Section d'investissement		
<i>Rectification d'imputation pour ces travaux effectués sur le clocher de l'église (bâtiment appartenant à la commune) en 2017</i>		
Chapitre 21, article 2131, ONA « bâtiments publics »	D	+28.374,00 €
Chapitre 21, article 2181, ONA « installations générales, aménagements »	R	+28.374,00 €

Section d'investissement		
<i>Intégration dans l'actif communal de la subvention FDAC 2016</i>		
Chapitre 21, article 2151, ONA « réseaux de voirie »	D	+6.817,65 €
Chapitre 13, article 132, ONA « subventions d'investissements rattachées aux actifs »	R	+6.817,65 €

Section d'investissement		
<i>Rectification imputation et travaux supplémentaires de l'opération 286 : réfection des toitures ateliers et presbytère</i>		
Chapitre 020, article 020, OPFI « dépenses imprévues »	D	-2.289,87 €
Chapitre 21, article 2135, opération 286 « aménagement de constructions »	D	+36.062,06 €
Chapitre 21, article 2158, opération 286 « achat matériel »	D	-33.772,19 €
Chapitre 21, article 2158, ONA « autres installations, matériel et outillage technique »	R	+1.781,26 €
Chapitre 21, article 2135, opération 286 « aménagement de constructions »	D	+1.781,26 €

Section de fonctionnement		
<i>Créances éteintes par effacement de dette dans un plan de surendettement d'un ancien locataire</i>		
Chapitre 022, article 022 « dépenses imprévues »	D	-953,12 €
Chapitre 65, article 6542 « créances éteintes »	D	+953,12 €

Section d'investissement		
<i>Création de l'opération 303 pour la réserve incendie communale du village de Montpioux</i>		
Chapitre 020, article 020, OPFI « dépenses imprévues »	D	-3.500,00 €
Chapitre 21, article 214, opération 303 « constructions sur sol d'autrui »	D	+3.500,00 €

Après délibérations, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'annuler les 4 décisions modificatives du 22/10/2019 et d'adopter les 5 décisions modificatives ci-dessus (qui sont toutes comptablement équilibrées en Dépenses/Recettes) du budget 2019.

5° - Conclusion d'un avenant à la convention pour la réserve incendie de Montpioux

M. le Maire rappelle que, par la délibération N°2013-10-18/04 du 18 octobre 2013, le Conseil avait accepté les 4 éléments suivants :

1. l'achat 150 € de la parcelle de 169m² pour mettre en place une citerne à la Messandière (tarif indicatif d'un terrain agricole en Charente-Limousine : 3000€/ha=0,3€/m² soit 50€ pour 169 m²),
2. la mise en place d'une convention quinquennale de prêt gracieux de terrain à Montpioux,
3. la création des clôtures grillagées pour ces 2 citernes et
4. le raccordement (les canalisations d'eau potable passent devant chaque terrain) et la mise en place d'un abonnement au réseau d'eau potable pour alimenter/recharger ces 2 citernes (42 € TTC/an et par abonnement, hors coût de branchement et de consommations de 3,6 € TTC/m³).

Concernant le point N°2, une convention N° CT/15/007 a été conclue pour 3 ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction, à compter du 24 août 2015 et il convient d'en modifier l'article 3 « Durée » ainsi :

- La convention est établie pour une durée de cinq années à compter de sa signature.
- En cas de résiliation, la commune de SUAUX s'engage à prendre en charge la remise dans son état initial à la date d'entrée en vigueur de la convention initiale (24 août 2015) du terrain mis à disposition, c'est-à-dire, à enlever tout le matériel et fournitures qui auront été nécessaires pour la création de cette réserve incendie à savoir la citerne souple, les regards, les clôtures, les poteaux cimentés, le branchement d'eau, la plateforme... et à reposer un grillage (1 mètre de hauteur) de séparation avec la VC8

Après délibérations, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés (sauf M. le Maire qui ne prend pas part au vote, étant intéressé à l'affaire), d'accepter cet avenant et DÉSIGNE M. DUMAS, adjoint au Maire, pour signer cet avenant en représentant la Commune.

6° - Questions et informations diverses

- a) Dans le cadre des congés annuels, le secrétariat de mairie, l'agence postale communale et l'accès public à internet seront fermés du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020 inclus. M. le Maire et ses adjoints resteront joignables en cas d'urgences.
- b) M. le Maire présente au Conseil le rapport annuel sur la qualité de l'eau 2018, qui était joint à la convocation de cette séance et qui est accessible au public au secrétariat.
- c) M. le Maire rappelle qu'il est possible à tous d'adhérer en Mairie aux associations Grain de Sable (2 €/an : déviation RN141) ou Charente Limousine Environnement (éoliennes).
- d) M. le Maire rappelle les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques) :
 - CCP (tous les 2 ans) : Visites des villages en juin 2020
 - CCID : avril 2020
 - CBAO, BCA+ VSE, CCFA : Pas de date fixée
 - Commission de Contrôle de la Régularité des Listes Electorales : début 2020
- e) Points majeurs des réunions communales :
 - Aucun
- f) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - Aucun
- g) Calendrier des évènements publics à venir :
 - Apéritif/Vœux de la municipalité : dimanche 12 janvier 2020 à 11h (Salle Polyvalente)
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 21/01/20 matin
 - Repas des aînés : dimanche 16 février 2020 à 12h (Salle Polyvalente)
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 17/03/20 matin
- h) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
 - 07/2019 : Des véhicules roulent à plus de 50 km/h dans la traversée de l'âge : des solutions de mise en sécurité (pour les voitures et les deux-roues) vont être envisagées : panneaux de limitation à 30 km/h, panneaux STOP sur l'axe principal, ralentisseur en enrobé...
 - 07/2019 : La rue Sud ne dispose pas d'éclairage public : un point lumineux peut être installé sur un poteau existant : devis lancé.
 - La réalisation de la réserve incendie de Montpioux et les travaux rue sud ont commencé.

La séance est levée à 21h50 et la prochaine séance est prévue mi-février 2020.